



SYNDICAT MIXTE DU PUY MARY

1, rue de l'Olmet - 15 000 AURILLAC
Tel. 04.71.43.14.31 / Fax 04.71.63.91.87

e-mail : puymary@wanadoo.fr

site internet : www.puymary.fr

OPERATION GRAND SITE



Objectif 2010

PROGRAMME D' ACTIONS DETAILLE

PREAMBULE

Situé dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et au cœur des Monts du Cantal, le massif du Puy Mary peut sembler être, à priori, une poussée de magma comme tant d'autres au milieu d'un immense strato-volcan. Mais ce qui en fait un site exceptionnel et de notoriété nationale, tient peut-être au fait que les glaciers aient creusé, tout autour, des vallées accessibles à l'homme, propices à l'activité agricole et à la construction d'axes routiers.

Le Grand Site présente une nature riche et préservée : toutes les fleurs de la montagne s'offrent au regard, noyées dans un tapis flamboyant de luminosité et de parfums : Grande Gentiane jaune, Lis martagon, Anémone... S'y réfugient également de mystérieuses petites plantes carnivores (la Drosera et la Grassette) ou encore des espèces témoins des époques glaciaires, jalousement cachées dans les crêtes rocheuses... Fleurons de la faune montagnarde, le chamois, le mouflon, la discrète marmotte se hasardent d'éboulis rocheux en pelouses et landes à myrtilles. La partie la plus riche a ainsi été proposée pour intégrer le réseau Natura 2000.

Ces vertes terres d'estives, égayées par des troupeaux de vaches rouges Salers, dévoilent également l'empreinte de l'homme, l'ancrage économique et culturel d'un pays authentique, dont les traditions et savoir-faire montagnards (transhumance, fabrication du fromage de Cantal, gastronomie, taille de la pierre volcanique...) sont restés vivants.

Enfin, important espace naturel, le Grand Site du Puy Mary se décline en une palette d'activités et de loisirs accessible à tous : balades ; randonnées pédestres, équestres et VTT ; parapente ; escalade ; sports d'eaux vives ; pêche ; ski de fond ; ski de randonnée ; raquette à neige ; escalade sur glace ; sans oublier les sorties géologiques, culturelles ou "nature", accompagnées de professionnels.

Au centre de ce vaste massif, l'emblématique pyramide du Puy Mary (1 787 m) domine fièrement puys, dômes, éperons rocheux qui composent le plus grand Volcan d'Europe (2 700 km²) qui surgit il y a 12 millions d'années pour s'endormir il y a environ 2 millions d'années. Remodelé par les eaux et les glaces, l'époustouflant panorama né de cette fabuleuse érosion surprend les visiteurs, notamment au Puy Mary où 7 vallées glaciaires rayonnent en étoile autour du sommet.

Ce sont ces paysages exceptionnels qui ont conduit à la protection, en 1985, de 10 000 ha du « massif cantalien » en tant que site classé en application des articles L 341-1 et suivant du code de l'environnement (*ancienne loi 1930*).

La présence de plusieurs axes routiers facilitant l'accessibilité à cet espace exceptionnel a largement contribué à sa surfréquentation. Les derniers comptages réalisés en 2002 dans le cadre de l'Opération Grand Site indiquent près de 600 000 visiteurs de juin à septembre sur le site protégé. A cette fréquentation estivale, il convient de rajouter l'accueil de nombreux visiteurs en hiver sur les trois zones nordiques existantes sur le massif. Cette surfréquentation estivale est devenue inacceptable sur le Col du Pas de Peyrol, plus haut col routier du Massif Central (1 585 m), au pied du Puy Mary. Lieu incontournable inscrit dans tous les guides touristiques, près de 500 véhicules ont pu y être comptabilisés pour seulement 200 places de stationnement existantes !

L'un des deux sites naturels les plus visités de la Région Auvergne, le Grand Site du Puy Mary dévoile toute sa beauté mais révèle également toute sa fragilité :

- de très fortes dégradations compromettent le propre devenir de ce massif sensible (érosion des sols, création de sentiers sauvages, non-respect des sites et des espèces par la pollution, le dérangement, la cueillette sauvage... ; stationnements anarchiques, etc.) ;

- les conditions d'accueil et de gestion des flux touristiques sont également totalement inadaptées à la qualité et à la notoriété du site (absence de structure d'information, manque de places de stationnement ou de service alternatif, etc.) ;
- la compréhension du site est quasi inexistante, tant sur ses qualités naturelles et paysagères que sur les spécificités de sa formation géologique ;
- les retombées économiques au plan local ne sont pas tangibles, bien loin de ce que l'on peut attendre d'une telle renommée ;
- le site ne connaît pas de gestion cohérente et les vallées se « tournent le dos », notamment par la fermeture du col du Pas de Peyrol pendant six mois l'hiver, et surtout par l'existence de plusieurs structures intercommunales ;
- enfin, le Cantal, zone de montagne, connaît de graves difficultés économiques (baisse démographique, crise agricole, activité touristique restant à développer, suppression progressive des services publics...) ; cette situation est encore plus critique dans les communes du massif.

Conscients des risques encourus pour sa qualité et son intégrité du fait d'une fréquentation en constante augmentation et de l'inorganisation flagrante du site, le Conseil Général du Cantal a été à l'origine de la demande du bénéfice d'une Opération Grand Site en 1997. Un Comité de pilotage a pour cela été mis en place, co-présidé par le Préfet du Cantal et le Président du Conseil Général, associant les communes et structures intercommunales, les Services de l'Etat, le Conseil Régional d'Auvergne ainsi que des organismes publics, chambres consulaires et certaines associations départementales.

Le **11 mars 1999**, l'aboutissement de cette première démarche de concertation et de coordination permettait de voir le projet d'Opération Grand Site « **Puy Mary – Volcan du Cantal** » (document d'orientation) validé par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages. Cette étape permettait à l'ensemble des partenaires de travailler à la préservation, la valorisation et la gestion durable de ce haut lieu, joyau du patrimoine cantalien.

Pour mener à bien ce projet, le **Syndicat Mixte du Puy Mary** a été créé en décembre 1999 pour assurer la mise en œuvre de l'Opération Grand Site. Composé du Conseil Général du Cantal, du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et de treize communes du massif, ce syndicat est devenu la structure de gestion, de coordination, de suivi et d'animation de cette démarche mais surtout le garant de l'esprit du projet Grand Site.

Bien au delà de ses membres, l'ensemble des collectivités et des acteurs locaux ont pris conscience des enjeux de développement et d'image du Puy Mary pour le Cantal. Un **Conseil de développement** a ainsi vu le jour, inscrit dans les statuts du Syndicat. Ce "collège de personnes ressources" émanant du territoire regroupe à ce jour 70 organismes partenaires, dans les domaines de l'environnement, des activités de pleine nature, du tourisme, de l'agriculture, de l'économie, des services, etc. L'objectif du Grand Site est de fédérer ces forces vives afin qu'elles s'organisent pour promouvoir et mettre en œuvre ensemble un véritable projet de Massif.

Après plusieurs années de réflexion et de concertation locale, organisées avec les membres du Conseil de Développement, le « **Programme d'actions détaillé / Objectif 2010** », présenté ci-après, a été validé en novembre 2003 par le Comité Syndical du Puy Mary.

Un **Comité de suivi**, constitué des principaux organismes partenaires du projet Grand Site, a également été créé afin d'accompagner sa mise en œuvre, évaluer les actions engagées et si besoin proposer des améliorations au programme. Le Conseil de Développement, organe consultatif, devra également participer active

PROGRAMME D' ACTIONS DETAILLE

octobre 2003
dernière actualisation : février 2005 – signature de la convention Grand Site

- SOMMAIRE -

* : action en partie ou en totalité dans le Site Classé des Monts du Cantal

AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE

MESURE 1 : REQUALIFICATION ET MISE EN VALEUR PAYSAGERE DES ROUTES DU GRAND SITE

- * Action n° 1 ➤ Mise en valeur des routes et de leurs abords p. **Erreur ! Signet non défini.**
- * Action n° 2 ➤ Découverte paysagère p. **Erreur ! Signet non défini.**
- * Action n° 3 ➤ Sensibilisation, information, formation p. **Erreur ! Signet non défini.**

MESURE 2 : REQUALIFICATION PAYSAGERE DU SITE DU « PAS DE PEYROL »

- * Action n° 4 ➤ Requalification d'ensemble du Pas de Peyrol p. **Erreur ! Signet non défini.**
- * Action n° 5 ➤ Conception d'une Maison de Site et réhabilitation de ses abords p. **Erreur ! Signet non défini.**
- * Action n° 6 ➤ Modernisation et réhabilitation des abords du chalet du Puy Mary p. **Erreur ! Signet non défini.**
- * Action n° 7 ➤ Aménagement de l'escalier d'accès au Puy Mary p. **Erreur ! Signet non défini.**

MESURE 3 : MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS ET UNITES PAYSAGERES

- * Action n° 8 ➤ Elaboration d'un schéma global de l'offre commerciale, touristique et sportive sur les sites sensibles p. **Erreur ! Signet non défini.**
- * Action n° 9 ➤ Aménagements paysagers et fonctionnels des sites sensibles et stratégiques p. **Erreur ! Signet non défini.**
- * Action n°10 ➤ Création d'un réseau d'Espaces Naturels Sensibles p. **Erreur ! Signet non défini.**
- * Action n°11 ➤ Elaboration d'une charte d'usages et de pratiques p. **Erreur ! Signet non défini.**
- * Action n°12 ➤ Mise en place d'un observatoire photographique des paysages p. **Erreur ! Signet non défini.**

MESURE 4 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI DU GRAND SITE

- * Action n°13 ➤ Réhabilitation, traitement urbain et paysager des villages p. **Erreur ! Signet non défini.**
- Action n°14 ➤ Restauration et mise en valeur des éléments les plus remarquables du patrimoine non protégé . p. **Erreur ! Signet non défini.**
- Action n°15 ➤ Requalification du patrimoine bâti p. **Erreur ! Signet non défini.**

AXE B : ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE

MESURE 1 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME COLLECTIF DE TRANSPORT ET DE DECOUVERTE

- * Action n°16 ➤ Expérimentation du système p. **Erreur ! Signet non défini.**
- * Action n°17 ➤ Mise en œuvre du système p. **Erreur ! Signet non défini.**

MESURE 2 : CREATION D'UN RESEAU D'ACCUEIL ET D'INTERPRETATION DU GRAND SITE

- * Action n°18 ➤ Réhabilitation des Centres d'accueil et de leurs abords p. **Erreur ! Signet non défini.**
- * Action n°19 ➤ Aménagements muséographiques de la Maison de Site et des Centres d'Accueil..... p. **Erreur ! Signet non défini.**

MESURE 3 : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

- * Action n°20 ➤ Mise en œuvre du Plan Local de la Randonnée ... p. **Erreur ! Signet non défini.**
- * Action n°21 ➤ Développement des autres activités de pleine nature .. p. **Erreur ! Signet non défini.**

MESURE 4 : MISE EN PLACE DES SERVICES D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

- Action n°22 ➤ Amélioration de la couverture en téléphonie mobile p. **Erreur ! Signet non défini.**
- Action n°23 ➤ Développement des sites d'accueil pour camping-cars p. **Erreur ! Signet non défini.**
- Action n°24 ➤ Mise en place et gestion d'une signalétique cohérente p. **Erreur ! Signet non défini.**

AXE C : REDYNAMISATION ECONOMIQUE DU GRAND SITE

MESURE 1 : PROMOTION – COMMUNICATION

- Action n°25 ➤ Positionnement marketing du Grand Site .. p. **Erreur ! Signet non défini.**
- Action n°26 ➤ Edition de documentations touristiques et d'un site Internet p. **Erreur ! Signet non défini.**
- Action n°27 ➤ Elaboration de la campagne de promotion collective « Puy Mary – Volcan du Cantal » p. **Erreur ! Signet non défini.**

MESURE 2 : DEVELOPPEMENT ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS TOURISTIQUES

- Action n°28 ➤ Développement de produits d'accueil et d'animation Grand Site p. **Erreur ! Signet non défini.**
- Action n°29 ➤ Développement de séjours de découverte et d'interprétation ... p. **Erreur ! Signet non défini.**
- Action n°30 ➤ "Mise en marché" de l'offre touristique du Grand Site .. p. **Erreur ! Signet non défini.**
- Action n°31 ➤ Soutien aux nouveaux projets d'hébergement p. **Erreur ! Signet non défini.**

MESURE 3 : ANIMATION DES VALLEES, REDYNAMISATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

- Action n°32 ➤ Opération collective de modernisation (O.C.M.) du commerce et de l'artisanat p. **Erreur ! Signet non défini.**
- Action n°33 ➤ Soutien aux animations et manifestations d'intérêt « Grand Site » et création d'un évènement Grand Site p. **Erreur ! Signet non défini.**
- Action n°34 ➤ Elaboration d'un programme d'actions pédagogiques et culturelles p. **Erreur ! Signet non défini.**

AXE D : ANIMATION, SUIVI ET GESTION DE L'OPERATION GRAND SITE

MESURE 1 : ANIMATION, SUIVI TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE L'OPERATION GRAND SITE

- Action n°35 ➤ Animation et coordination de l'Opération Grand Site ... p. **Erreur ! Signet non défini.**
- Action n°36 ➤ Information continue sur l'Opération Grand Site National p. **Erreur ! Signet non défini.**
- Action n°37 ➤ Mise en place des Services d'Accueil, d'information et d'animation du Grand Site p. **Erreur ! Signet non défini.**

MESURE 2 : SUIVI PAYSAGER A LA REALISATION DES ACTIONS "OPERATION GRAND SITE"

- Action n°38 ➤ Mission d'un paysagiste-conseil p. **Erreur ! Signet non défini.**

MESURE 3 : EVALUATION DU PROGRAMME O.G.S.

- Action n°39 ➤ Elaboration d'une table locale d'indicateurs et suivi des critères d'évaluation p. **Erreur ! Signet non défini.**